

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 377

présenté par

M. Hammadi, Mme Chapdelaine, M. Bies et Mme Corre

-----

**ARTICLE 38**

Après l'alinéa 26, insérer un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« 3° *ter* Au premier alinéa de l'article 226-19, les mots « ou identité sexuelle » sont remplacés par les mots : « sexuelle ou à l'identité de genre ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.